



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

2020 - 2024

Département de Seine-et-Marne

La prévention de la délinquance a vocation à regrouper un ensemble de dispositifs et de mesures de nature non coercitives destinés à empêcher la commission des infractions et leur renouvellement.

Le concept de prévention a été consacré comme partie intégrante de la lutte contre la délinquance par la loi du 5 mars 2007. Ce texte a réformé l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante, afin de mieux lutter contre la délinquance des mineurs et surtout d'adapter les sanctions aux phénomènes d'aujourd'hui. En effet, les pouvoirs publics faisaient le constat que la délinquance concernait de plus en plus de jeunes, une population particulièrement fragile et vulnérable. Par cette loi fondatrice, le législateur a également consacré le rôle des échelons de proximité : celui des maires d'abord, actifs à travers les Comités locaux / intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD, CISP), qui doivent analyser et contrer les phénomènes délinquants locaux ; et celui des préfets, qui tiennent compte des remontées du terrain et élaborent des Stratégies départementales de prévention de la délinquance (SDPD).

A cette approche de proximité, qui a prouvé son efficacité, s'est ajoutée la Sécurité du quotidien, qui doit, par le déploiement de moyens supplémentaires, placer le service public au cœur du métier de policier et de gendarme.

Le législateur a également consacré le rôle du procureur de la République dans la prévention des infractions à la loi pénale notamment au travers ses attributions en matière d'alternative aux poursuites, de mise en mouvement et d'exercice de l'action publique, de direction de la police judiciaire, de contrôle d'identité et d'exécution des peines. L'article 39-2 du code de procédure pénale précise qu'il anime et coordonne à cette fin dans le ressort du tribunal de grande instance (ou Tribunal judiciaire à compter du 1er janvier 2020) la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire conformément aux orientations nationales de cette politique.

En prenant en compte les retours d'expérience de la dernière Stratégie nationale (2013-2017) et de la stratégie départementale précédente (2015-2017), et intégrant le travail de proximité des forces de sécurité intérieure, des CLSPD et CISP et des groupes locaux de traitement de la délinquance mis en place par les parquets, la Stratégie du département de Seine-et-Marne se concentre sur une plus grande proximité des forces de l'ordre avec la population (I), sur les actions de prévention et de sensibilisation à mener auprès des publics les plus sensibles (II), et

préconise des actions spécifiques pour mettre fin aux infractions les plus régulièrement constatées dans le département (III).

Ce document volontairement succinct décline la stratégie interministérielle nationale et identifie à ce titre les priorités d'action du préfet de département ainsi que des parquets. Cette Stratégie doit orienter les actions des services préfectoraux et des forces de sécurité. Adopté en état-major de défense et de sécurité, il a vocation à servir de boussole à tout acteur souhaitant identifier rapidement les enjeux du département et de vade-mecum aux acteurs de la prévention sur le terrain. Il doit également orienter l'emploi du Fonds interministériel de prévention de la délinquance dans le département.

1. RAPPROCHER LES FORCES DE L'ORDRE DE LA POPULATION AFIN D'IDENTIFIER LES ACTIONS A MENER EN PRIORITE POUR LE MAINTIEN DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

- **Objectif 1 : achever le déploiement de la sécurité du quotidien (SQ) dans l'ensemble du département**

La sécurité du quotidien, qui concerne l'ensemble de la population, représente une nouvelle philosophie d'action qui continuera à se déployer sur tout le territoire. La SQ s'appuiera sur les Groupes de partenariat opérationnel (GPO), qui représentent le dispositif support de la SQ sur le département en zone police. Ils seront sectorisés dans chaque circonscription en fonction du bassin de vie et de la délinquance¹. En zone gendarmerie, les dispositifs de contact mis en place doivent être maintenus pour faciliter les échanges avec la population et les élus locaux.

Actions	Commentaires	Responsables
Action 1 : Stimuler le travail des CISP/D / CLSP/D et favoriser leur travail en réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif d'ici fin 2020 : 75% des CISP/D/CLSP/D actifs sur le département et déclinant une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation concrète ; puis 100% en 2021 - Réunir au moins une fois par an les coordonnateurs de CLSP/D et CISP/D afin de valoriser les actions concrètes mises en place sur le terrain ; - Etablissement avant la fin 2020 d'un guide des bonnes pratiques destiné à être diffusé auprès de tous les CLSP/D/CISP/D ; - Coupler l'action des CLSP/D et des Conseils Locaux de santé Mentale partout où ils existent ; - Rechercher une organisation à l'échelle intercommunale ; - Organiser des remontées vers l'EMDS. 	Préfecture, Sous-préfectures, parquets, coordonnateurs CLSP/D/CISP/D UM77

¹ Les GPO auront pour mission de recueillir les besoins de sécurité de la population et d'élaborer des réponses transversales face aux incivilités. Ils seront animés par un policier (officier ou gradé) et se réuniront à échéance régulière (bihebdomadaire ou mensuelle). Les actions envisagées au sein du GPO devront être simples et réalistes et concerneront l'ensemble des partenaires. La SQ permettra d'apporter une réponse globale et harmonisée aux différents types de délinquance.

<p>Action 2 : Développement du partenariat avec les comités et / ou les associations de quartier afin d'impliquer la population dans le processus local de prévention</p>	<p>Les associations d'entraide, d'insertion, de voisinage etc. possèdent un savoir précieux pour identifier les points problématiques de certains quartiers et peuvent participer à la résolution des situations à condition d'une présence et d'une efficacité suffisantes.</p>	<p>DDSP, GGD77, CISPD / CLSPD</p>
<p>Action 3 : Exploiter le potentiel des GPO</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la participation de la population et/ou des associations de quartier dans les groupes - Cibler les partenaires au plus près du terrain dans la résolution des problèmes de sécurité - Assurer le suivi des mesures engagées par les GPO et procéder à leur évaluation 	<p>DDSP</p>

- **Objectif 2 : Favoriser les interactions des forces de l'ordre avec la population par l'adaptation des procédures et des moyens humains**

La proximité des forces de l'ordre avec la population est une nécessité pour la prévention et la détection des infractions. En plus du déploiement de la Sécurité du quotidien, des procédures très normées et chargées de symbolique dissuasive comme le dépôt de plainte en commissariat / brigade peuvent être modernisées et améliorées, afin d'encourager les citoyens à y avoir recours.

Actions	Commentaires	Responsables
<p>Action 1 : Poursuivre les Permanences d'accueil personnalisé dans les commissariats</p>	<p>- Mis en place en 2015, ce dispositif diminue progressivement sur les commissariats de Seine-et-Marne (298 personnes reçues en 2018). L'objectif est de le relancer le dispositif dans tous le département.</p>	<p>DDSP</p>
<p>Action 2 : Développer le réseau des Intervenants sociaux en commissariat (ISCG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser les 5 ISCG dans le département ; - D'ici 2022, pérenniser la présence d'intervenants sociaux dans les commissariats de Meaux, Pontault-Combault, Noisiel, Coulommiers, Torcy et Moissy-Cramayel ; créer de nouveaux postes dans les commissariats de Melun, Montereau-Fault-Yonne et Villeparisis ainsi qu'un nouveau poste d'ISG sur le secteur de Nangis ; - Systématiser le cofinancement des postes ISCG : FIPD + communes (ou intercommunalités) + CD77 + CAF. 	<p>Préfecture (BSIR)</p>

2. AGIR SPECIFIQUEMENT AUPRES DES PUBLICS LES PLUS SENSIBLES POUR DIMINUER DURABLEMENT LE NOMBRE D'ACTES DELINQUANTS

Ces « publics cibles » sont constitués des catégories de populations reconnues pour leur fragilité et leur exposition aux actes de délinquance, qu'ils en soient auteurs (jeunes, populations désocialisées) ou victimes (personnes âgées et vulnérables, femmes, minorités). L'enjeu est donc, pour les premières, de détecter et de traiter rapidement le passage à l'acte délinquant ; pour les secondes, de développer les outils de signalement et les garanties de protection par la puissance publique

- **Objectif 3 : Accompagner les jeunes susceptibles de basculer dans la délinquance, prévenir le passage à l'acte, le traiter rapidement pour dissuader la récidive, développer les alternatives à la sanction**

Les jeunes sont un public auquel il faut apporter une attention particulière concernant la prévention, comme le préconise la stratégie nationale. Trois grands axes de délinquance peuvent se dégager dans le département concernant cette population dont les mineurs sont les victimes : les violences physiques et sexuelles, le harcèlement scolaire et la prostitution. Les fugueuses mineures sont par exemple régulièrement victimes de proxénètes. Avant de devenir des auteurs d'actes de délinquance, les mineurs sont d'abord des victimes dans leur prime enfance et/ou dans leur adolescence de violences de toute nature. Néanmoins, les jeunes sont également les auteurs de différents actes délinquants qui appellent une réponse ainsi qu'un encadrement spécial (trafic de stupéfiants, bandes, violences). Par ailleurs, on peut constater un rajeunissement généralisé des délinquants. Il faut intervenir plus tôt et plus vite en développant une capacité d'intervention et de détection plus précoce. Il faut aussi déceler la délinquance des jeunes là où elle débute, c'est-à-dire le plus souvent sur internet, dans les cités et dans les établissements scolaires.

Actions	Commentaires	Responsables
Action 1 : Assurer la prise en charge systématique des collégiens exclus dans le cadre des dispositifs de réussite éducative	Objectif d'ici 2022 : inclure cette prise en charge dans l'intégralité des Programmes de Réussite Educative du département. Développer des dispositifs de prise en charge sur les autres territoires Indicateurs : nombre de jeunes suivis ; pourcentage de récidive.	Education Nationale, sous-préfet politique de la ville
Action 2 : Développer d'ici 2022 le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse aux QPV du 77 retenus (Meaux, CAMVS, Nemours). Ouvrir le PRIJ aux jeunes issus des QPV orientés par la PJJ	Objectif : 10 sorties positives par an pour les jeunes orientés par la PJJ.	SP ville, PJJ, acteurs de l'insertion professionnelle

<p>Action 3 : Développer le recours aux PMSMP (Périodes de mise en situation en milieu professionnel) pour les jeunes en rupture d'insertion professionnelle, notamment les sortants de prison</p>	<p>Public visé : Demandeurs d'emploi, inscrits ou non auprès de Pôle emploi ; Jeunes en demande d'insertion suivis par les missions locales ; Bénéficiaires du RSA, au titre des actions mises en œuvre dans le cadre de leur contrat d'engagement ; Salariés accompagnés par les structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique).</p>	<p>Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)</p>
<p>Action 4 : Développer le dispositif TAPAJ (Travail Alternatif Payé À la Journée)</p>	<p>Ce dispositif d'insertion spécifique permet aux jeunes en errance d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et ne les engage pas sur la durée.</p>	<p>DIRECCTE, PJJ, Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) en qualité de prescripteur.</p>
<p>Action 5 : Impliquer les communes dans la prévention et l'accompagnement de la délinquance juvénile</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Référencement de 350 lieux de Travaux d'intérêt général (TIG) sur le département d'ici 2022 ; - Systématiser le recours au « rappel à l'ordre » par les maires en développant la signature de protocole de rappels à l'ordre avec les parquets ; - Favoriser la mise en place des Conseils pour les Droits et devoirs des familles (CDDF). - Développer les mesures de réparation pénale 	<p>Union des maires du 77 (UM 77), Communes, Parquets, SPIP, PJJ, Référent Territorial de l'Agence Nationale du TIG</p>
<p>Action 6 : Mettre l'accent sur l'accompagnement des parents et des élèves exposés à la délinquance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les liens familles/école : développer le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite de leurs enfants » ; - Systématiser le recours aux dispositifs de justice préventive et restaurative dans les collèges et lycées du département. 	<p>Education Nationale</p>
<p>Action 7 : Lutter contre la cyber-délinquance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les collégiens et lycéens au cyber-harcèlement ; - Favoriser le repérage par les travailleurs sociaux des jeunes en besoin d'étayage social via le programme « Promeneur du Net », en coopération avec la CAF 	<p>Education nationale, CAF, GGD77, DDSP</p>

Action 8 : Lutter contre les phénomènes de bandes	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher l'occupation optimale des zones urbaines par la DDSP via le développement des partenariats dans le cadre du continuum de sécurité - Utiliser l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les bailleurs pour financer des postes de gardiens ou renforcer le temps de présence des personnels en place. 	DDSP (focus sur le QRR de Noisiel), Polices municipales, CLSPD (CISPD), Bailleurs sociaux, délégués du préfet
Action 9 : Protéger les enfants victimes de maltraitance	Protéger les enfants et les accompagner lorsqu'ils sont victimes d'actes mettant en jeu leur santé et leur sécurité en développant les accompagnements par les administrateurs ad hoc	France victime 77 AVIMEJ CD Préfecture Parquets
Action 10 : Lutter contre les manifestations précoces de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie ou de toute autre discrimination	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des stages de citoyenneté adaptés aux auteurs d'actes de ce type - Accompagner la mise en œuvre, via la DILCRAH, d'actions de formation et de sensibilisation sur cette thématique 	Parquets Préfecture

- **Objectif 4 : lutter contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes**

Les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes continuent leur augmentation (+4,3 % de 2017 à 2018). A l'instar des statistiques nationales, les faits de violences sexuelles (y compris harcèlement), ont fortement augmenté en 2018 dans le département (+ 11,5%). La hausse des signalements des victimes de violences sexuelles devraient continuer pour 2019 avec la création du portail de signalement des violences sexuelles et sexistes. La prostitution s'accroît également dans le département avec deux grandes tendances : la prostitution hôtelière et la prostitution sur la voie publique.

Actions	Commentaires	Responsables
Action 1 : Doubler le nombre de téléphones grave danger mis à disposition	Le département est actuellement doté de 29 lignes actives, il s'agit d'en augmenter le nombre en fonction des besoins définis avec les parquets du 77 dès l'année 2020.	Parquets CD77 CRIF en qualité d'opérateurs financiers France victime 77 AVIMEJ SOS Femmes
Action 2 : Augmenter le nombre de places d'hébergement pour les femmes victimes de violences	Le département de Seine-et-Marne est relativement bien doté en places d'accueil (280 en 2019). L'objectif vise la présence de 300 places (cumulant les places en urgence et les autres) à l'horizon 2022.	DDCS

<p>Action 3 : Augmenter le nombre de places d'hébergement disponibles pour les femmes victimes de la prostitution et leur proposer un parcours de sortie</p>	<p>Le département ne possède qu'une seule structure d'accueil réservée aux femmes victimes de la prostitution. L'objectif est de pouvoir créer une 2^{ème} structure d'ici 2022, et de développer un travail partenarial sur les parcours de sortie</p>	<p>Parquets, DDCS</p>
<p>Action 4 : Améliorer l'hébergement et la prise en charge des auteurs de violences intrafamiliales</p>	<p>En 2019, la Seine-et-Marne dispose de 18 places destinées à héberger les auteurs de violences intrafamiliales : (13 TGI de Meaux, 5 TGI de Melun, 3 association ACJUSE). Objectif d'ici 2022 : passer de 5 à 10 places sur le ressort du TGI de Melun.</p>	<p>DDCS, SIAO, parquets</p>
<p>Action 5 : Développer la formation des professionnels (ISCG, GGD, DDSP)</p>	<p>Objectifs d'ici 2022 : - Poursuivre le plan de formation incluant, en plus du volet juridique, une sensibilisation spécifique aux violences faites aux femmes, au repérage et à l'accompagnement des victimes. Mobiliser pour cela les formations proposées par la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) et l'association Le Relais – Paroles de Femmes, en s'appuyant également sur les réseaux VIF engagés par les CISPD pour décliner des formations.</p>	<p>DDSP, GGD77 Parquets Coordonnateurs CLSPD CISPD</p>
<p>Action 6 : Lutter contre la prostitution sur Internet et le « proxénétisme des cités »</p>	<p>- Diffusion de la plaquette d'information de la PRIF à l'ensemble des travailleurs sociaux du département² ; - Rédaction d'un protocole entre la préfecture, les procureurs du département, l'Education Nationale, le CD77 et l'association Amicale du Nid ; - Développement des actions de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels auprès du public collégien et lycéen. Intégrer cette thématique dans les appels à projets FIPD + BOP 147. - Créer et diffuser un outil d'information sur les évolutions législatives en matière de prostitution</p>	<p>Education nationale, CD77, préfecture (BSIR, politique de la ville, communication) Parquets CLSPD/CISPD</p>

²

<http://www.prefecturesregions.gouv.fr/iledefrance/content/download/50571/334568/file/Guide%20prostitution.pdf>

• **Objectif 5 : Protéger les personnes âgées, isolées ou vulnérables**

Les publics sensibles (personnes âgées, handicapées) sont plus souvent confrontés aux actes délinquants, notamment les violences, les cambriolages et les vols par ruse / fausse qualité qui constituent un phénomène récurrent. L'objectif doit donc être d'améliorer l'accueil et la prise en charge de ces publics, et de les sensibiliser aux actes délinquants et aux réactions à adopter.

Actions	Commentaires	Responsables
Action 1 : Poursuivre les partenariats avec les associations d'aide aux victimes et les intervenants sociaux présents dans les commissariats et les brigades de gendarmerie	Poursuivre les partenariats avec le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) intervenant dans les CSP de Melun, Moissy-Cramayel et Chelles, l'association ESPOIR et l'association d'aide aux victimes départementale.	DDSP GGD77 France VICTIMES 77 AVIMEJ CD77
Action 2 : Poursuivre les opérations « Tranquillité seniors »	<ul style="list-style-type: none"> - Systématiser la mise en place de l'opération « Tranquillité seniors » dans les communes disposant d'une police municipale ; - Lancer une campagne systématique de sensibilisation et de communication autour des « réflexes sécurité » du quotidien auprès des personnes repérées ; - Maintenir entre 2019 et 2022 le chiffre de 50 réunions annuelles organisées par la DDSP sur ce thème. 	DDSP, GGD77, Polices municipales CD77
Action 3 : Communiquer sur les risques de vols par ruse	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre entre 2019 et 2022 au moins deux campagnes d'affichage sur l'ensemble des abribus du Département complétée par d'autres actions de communication (campagne radio, internet, réseaux sociaux...) ; - Conception et diffusion d'un flyer commun Préfecture + CD77 ; - Sensibiliser périodiquement les élus sur le phénomène (courrier CD77 et préfecture, diffusion d'un kit de communication - affiche A3, Panneau, tract, texte pour leur magazine et site web à leur transmettre par voie dématérialisée) ; - Communication sur le phénomène via les sites Facebook de la DDSP77 et GGD77. 	Préfecture, CD77, UM77
Action 4 : Encourager les bons réflexes des aidants auprès des personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer dans les événements organisés en faveur des aidants des formations (ou <i>a minima</i> la diffusion d'une plaquette d'information) sur les vols par ruse et les vols à la fausse qualité ; - Sensibiliser les aidants aux bonnes pratiques à adopter auprès des personnes qu'ils accompagnent. 	CD77, UM77, ARS

Action 5 : Améliorer l'accompagnement des victimes très âgées	- Accompagner les victimes très âgées dans leur démarche (prise de rendez-vous systématique pour les victimes, accompagnement avec des bons taxis...)	Parquets CISPD/CLSPD DDSP et GGD
--	---	--

3. ASSURER DES ACTIONS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ADAPTEES A CHAQUE TERRITOIRE ET CIBLER LES INFRACTIONS CONTRIBUANT LE PLUS AU SENTIMENT D'INSECURITE

3.1. En zone urbaine

Les zones urbaines restent particulièrement marquées par des actes de délinquance violents, une forte prégnance du phénomène de bande, du trafic de stupéfiants, des dégradations et destructions

- **Objectif 6 : Lutter contre le trafic de stupéfiants et le phénomène de bandes dans les quartiers prioritaires (QPV, ZSP, QRR)**

Se concentrer particulièrement sur les quartiers prioritaires : les 20 communes disposant de quartiers politique de la ville (QPV), les deux zones de sécurité prioritaire (ZSP) de Savigny-le-Temple et Torcy ainsi que le quartier de reconquête républicaine (QRR) récemment mis en place. Même si l'ambiance est relativement sereine dans les deux ZSP depuis début 2019, la lutte contre le trafic de drogue demeure une priorité absolue pour les acteurs locaux. La seconde priorité dans ces quartiers prioritaires concerne la lutte contre les bandes. Cette délinquance reste importante et est en pleine évolution, puisque les auteurs sont plus violents et souvent mineurs. Les actions se préparent aujourd'hui en peu de temps sur les réseaux sociaux.

Actions	Commentaires	Responsables
Action 1 : Améliorer la présence policière dans les espaces publics et dans les zones d'habitat collectif	Le passage des forces de l'ordre à proximité des « points de deal », qui se développent généralement dans les halls d'immeubles ou à leurs abords, doit être régulier et suivi d'effets (contrôles, interpellations) afin d'être réellement dissuasif.	DDSP, GGD77
Action 2 : Impliquer les bailleurs sociaux dans toutes les instances locales de prévention de la délinquance où sont abordés les problèmes de trafics de stupéfiants	La connaissance du tissu urbain par les bailleurs doit être mise à profit pour identifier et faire cesser les trafics.	DDSP, GGD77, CISPD/CLSPD
Action 3 : Dans la mesure du possible, assurer régulièrement des opérations de contrôle dans les zones de revente de stupéfiants afin de déstabiliser les trafiquants, notamment aux abords des établissements scolaires.	Opérations à coordonner avec les parquets et à effectuer en priorité dans les QPV, ZSP et QRR.	Parquets, DDSP, GGD77

Action 4 : Développer les dispositifs pour la prise en charge des addictions	Soutenir, dans le cadre des financements disponibles (MILDECA), de nouveaux dispositifs et de nouvelles actions en lien avec la prise en charge des addictions, notamment en direction des publics sensibles (jeunes sous main de justice etc.)	Préfecture ARS SPIP PJJ
---	---	----------------------------------

- **Objectif 7 : Continuer le déploiement de la vidéoprotection et construire des coopérations intercommunales**

La vidéoprotection se révèle incontournable dans la lutte contre le trafic de stupéfiants et dans la résolution des affaires judiciaires. Il convient de favoriser la poursuite du déploiement de caméras dans les communes où la délinquance le justifie, ainsi que l'approfondissement de la coopération intercommunale via les Centres de supervision urbains intégrés (CSUI). Cette politique devra être étroitement définie avec les FSI. Une action particulière pourrait être menée à l'attention des communes de moins de 20 000 habitants pour aider ces dernières à supporter le coût des installations de la vidéoprotection.

Actions	Commentaires	Responsables
Action 1 : Développer les équipements de vidéoprotection sur la voie publique	La Seine-et-Marne compte au 1er janvier 2019 3419 caméras, réparties sur 170 communes. L'objectif d'ici 2022 est d'implanter au moins 400 dispositifs supplémentaires, et d'atteindre le chiffre de 200 communes équipées.	Collectivités, préfecture (BRDS)
Action 2 : Favoriser les coopérations intercommunales	L'intercommunalité est un échelon pertinent pour mutualiser la vidéoprotection : la préfecture et les sous-préfectures doivent encourager et accompagner les coopérations au sein des EPCI.	Préfecture, sous-préfectures, EPCI, UM77
Action 3 : Identifier les zones touristiques et sensibles du département qui ne sont toujours pas vidéoprotégées	Notamment dans les zones touristiques toujours dépourvues de système de surveillance, et les nouveaux quartiers pavillonnaires. S'appuyer pour cela sur les Etudes de sûreté et de sécurité publiques (ESSP) de la DDT, réalisées lors des grands aménagements immobiliers.	DDT, UM77, préfecture (BRDS)

3.2. En zone rurale

La délinquance en zone rurale se caractérise par une forte prégnance des cambriolages de logements (26% des faits se déroulent en zone rurale), des vols d'accessoires sur véhicule, des violences intra-familiales, des vols de véhicules, des escroqueries et infractions assimilées.

- **Objectif 8 : Renforcer la prévention et l'information auprès des populations en zone rurale afin de diminuer le sentiment d'insécurité et favoriser les signalements aux forces de l'ordre**

La prévention vise à apporter à des populations parfois isolées et fragiles (personnes âgées seules, agriculteurs isolés) une palette d'outils leur permettant de se prémunir des principaux actes délinquants.

Actions	Commentaires	Responsables
Action 1 : Poursuivre l'expérimentation de la fonction contact menée par la gendarmerie	Ces expérimentations permettent de cultiver le réseau avec les élus, de rassurer les populations et de dissuader les délinquants par une présence plus visible et de renforcer les capacités de résilience. Les premiers retours positifs incitent à poursuivre ces expérimentations.	GGD77
Action 2 : Développer le partenariat autour de la sécurité agricole	- Finalisation et signature avant fin 2019 de la convention GGD relative à la prévention de la délinquance en zone rurale ; - Sur le modèle du réseau « Alerte commerce » (cf. <i>infra</i>), développer un réseau d'alertes agricoles relatives à la délinquance visant les exploitations.	GGD77, chambre d'agriculture
Action 3 : Poursuivre et développer les patrouilles de la gendarmerie dans les transports	Poursuivre les patrouilles communes avec la sûreté ferroviaire (SUGE) dans les 19 gares sises en zone gendarmerie, en particulier celles les plus exposées aux actes délinquants.	GGD77, SNCF
Action 4 : Prévenir et sanctionner la constitution de dépôts sauvages	En attendant la mise en place de décharges gratuites pour le secteur du bâtiment (prévues par le projet de loi antigaspillage) : - Encourager le monde du bâtiment à financer ses propres installations ; - Effectuer des rondes régulières près des dépôts connus ; - Utiliser les pouvoirs de sanction financière des maires (renforcés par le projet de loi Engagement et proximité) ; - Equiper les déchetteries existantes afin de pouvoir recevoir les déchets triés du bâtiment ; - Mise en place d'un « diplôme entreprise éco-responsable » à destination des entreprises respectant le tri et le dépôt légal des déchets du bâtiment.	Sous-préfet de Torcy, Chambre consulaire, Fédération du bâtiment, DDSP, GGD77, UM77

- **Objectif 9 : Faire diminuer le nombre de cambriolages**

La Seine-et-Marne fait partie des départements les plus touchés par ce phénomène en 2018. Ces délits ont un impact majeur sur le sentiment d'insécurité. La prévention auprès de la population et la réactivité des forces de l'ordre sont des conditions essentielles à la diminution des cambriolages.

Actions	Commentaires	Responsables
Action 1 : Renforcer le réseau Alerte commerce	Implantation dans les dix principales villes de ce dispositif permettant d'alerter gratuitement par SMS les commerçants, artisans et prestataires de services, en cas de délits graves (vol à main armée, diffusion de fausse monnaie, chèques volés, escroqueries...).	DDSP, GGD77, Chambres consulaires, préfecture
Action 2 : Développer les procédures de surveillance mutuelle « Participation citoyenne » (anciennement « Voisins Vigilants»)	D'ici 2022 : doubler le nombre de communes (64) ayant passé une convention de « Participation citoyenne ». Cibler particulièrement les quartiers les plus exposés des communes en croissance.	GGD77, DDSP, communes

3.3. Dans tout le département

Les infractions suivantes concernent les zones urbaines comme les zones rurales et doivent faire l'objet d'une attention soutenue de la part des services de l'État comme des collectivités.

- **Objectif 10 : Dissuader et démanteler les installations illégales de populations sur les terrains publics comme privés, tout particulièrement dans les intercommunalités en conformité avec le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage**

Différents groupes occupent illégalement des terrains depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, et ce phénomène connaît une croissance importante depuis début 2019. Pour y mettre un terme, les forces de l'ordre doivent agir en contact étroit avec les maires concernés, leurs équipes et l'ensemble des administrations compétentes (Direction de l'immigration, GIP Gens du voyage, DDCS).

Actions	Commentaires	Responsables
Action 1 : Elaborer un Schéma départemental d'accueil des gens du voyage en concertation avec tous les acteurs locaux	Le Schéma départemental est actuellement en cours de révision, en lien avec les élus. L'implantation des 4 aires de grand passage restantes doit être achevée d'ici 2021. Les aires d'habitat adapté désormais prévues par la réglementation devront de préférence être aménagées dans les communes d'habitation traditionnelle de ces populations.	Préfecture, UM77, GIP

<p>Action 2 : Dès l'installation illégale signalée, faire preuve de réactivité pour ne pas laisser subsister une situation illégale</p>	<p>Afin de ne pas laisser s'installer un sentiment d'impunité, les services de l'État, dès qu'informés d'une installation illégale dans une commune en conformité avec ses obligations, doivent se coordonner rapidement afin d'évacuer le campement avant l'augmentation du nombre d'occupants.</p>	<p>Préfecture, GGD77, DDSP, DDCS GIP</p>
<p>Action 3 : Lorsque c'est possible, définir avec les communes concernées des zones d'accueil temporaires où installer les populations évacuées</p>	<p>La définition et la mise à disposition de ces zones d'attente (gymnases, hangars...) par les communes permettent d'évacuer plus rapidement des populations qui selon leur statut ne peuvent être laissées à la rue (enfants mineurs, personnes handicapées, demandeurs d'asile...).</p>	<p>UM77, préfecture</p>

Objectif 11 : Faire baisser les comportements accidentogènes sur la route.

Les dégradations de radars ces derniers mois ont créé un sentiment d'impunité, qui se matérialise par un plus grand nombre d'accidents depuis le début de l'année 2019. Les actions de prévention, qui ont prouvé leur efficacité, doivent donc être couplées à des actions de répression rapide et perceptible sur le terrain. L'implantation de nouveaux radars tourelles devrait également permettre de réaffirmer un message de fermeté.

Actions	Commentaires	Responsables
<p>Action 1 : Contrôler les centres de sensibilisation à la sécurité routière</p>	<p>Les contrôles réguliers de ces centres par le service de la sécurité routière permettent de s'assurer que les messages préventifs sont bien calibrés et optimisent ainsi les stages de récupération de points.</p>	<p>Préfecture (Sécurité routière)</p>
<p>Action 2 : Développer l'alternative à la sanction</p>	<p>Ces alternatives à la sanction proposant aux contrevenants de participer à des ateliers thématiques ou pédagogiques permettent de diminuer le risque de récidive.</p>	<p>Procureurs, Préfecture (Sécurité routière), SPIP</p>
<p>Action 3 : Adapter le barème des suspensions administratives de permis de conduire selon les infractions</p>	<p>Le barème des durées de suspensions administratives de permis de conduire pourra faire l'objet d'une révision pour mieux cibler les infractions les plus récurrentes et accidentogènes sur le département.</p>	<p>Préfecture (Sécurité routière), Parquets</p>
<p>Action 4 : Prévoir les contrôles routiers en fonction des données de l'observatoire</p>	<p>Les contrôles routiers coordonnés CRS-Police-Gendarmerie permettent une action efficace. Les prévoir dans l'avenir en tenant compte des données d'accidentologie de l'observatoire de la sécurité routière.</p>	<p>Préfecture (Sécurité routière), DDSP, GGD77, CRS</p>